

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en la maison commune, sous la présidence de M. Éric HALBOURG, Maire.

Etaient présents : MM : HALBOURG Éric, PETIT Yves, GUITTET Arnaud, DELAUNE CAUVIN Astrid, SOURINTHA Florence, FOULON Nicolas, DELAUNAY Angéline, CURY Nathalie, BIARD Christophe, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : MABIRE Yoanick.

Absente : MONTIER Nadine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mme DELAUNAY Angéline

Le compte-rendu de la séance du 13 Avril 2023 est lu et approuvé.

MODIFICATION NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRE POSTE ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PISIAUX, agent d'entretien et de restauration, remplace M. DEHAYE (départ en retraite au 1^{er} août 2023) à la conduite du petit car du Hameau de Runetot. Elle travaille une semaine sur deux en alternance avec M. ANCEL. Elle se retrouve à réaliser de nombreuses heures complémentaires depuis la rentrée scolaire. Il s'agit de 4,50 heures hebdomadaires et annualisées qu'il faudra ajouter à son contrat initial. M. le Maire propose d'augmenter son contrat hebdomadaire de 9,20h /35^{ème} à 13,70h/35^{ème}. Après délibération, à la majorité des votes (1 abstention, 09 pour), les membres du Conseil Municipal acceptent le changement de contrat de Mme PISIAUX et autorisent M. le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour effectuer cette modification.

BANQUE ALIMENTAIRE

Dans une précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de ne plus continuer la banque alimentaire si la commune était facturée de frais pour les bénéficiaires. Il n'y a plus de bénéficiaire pour la banque alimentaire depuis avril 2023. Cependant durant la période d'octobre 2022 à mars 2023, un colis a été récupéré pour une personne. Ce colis va être facturé à la commune pour la période 2022-2023 par la commune d'Yerville (où se situe la banque alimentaire).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter cette facturation pour cette période, et confirment leur choix de ne plus bénéficier de la banque alimentaire si celle-ci continue à être facturée auprès de la commune.

RÉPARTITION DE L'AIDE PERCUE LORS DE LA MINI TORNADE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un chèque de 10 000 € par une habitante de la région Lyonnaise qui a été touchée par les images des sinistrés suite à la mini tornade du 18 Juin 2023. Ce don a été fait au nom de la commune mais elle a demandé qu'il soit réparti aux profits des habitants sinistrés de la commune.

M. le Maire est autorisé à ce jour à encaisser les dons (peu importe leur valeur). Il propose de répartir cette somme de manière égale entre les différents sinistrés.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votes (absentions de deux conseillers municipaux eux-mêmes sinistrés), les membres du Conseil Municipal décident de répartir cette somme équitablement entre les sinistrés, qui justifieront de leur déclaration auprès de leur assurance. Un courrier sera transmis auprès des habitants sinistrés en leur demandant de nous transmettre une attestation d'assurance pour justifier la déclaration de leur sinistre en cette date.

DEMANDE DE SUBVENTION " LIVRE MON AMI "

M. le Maire présente la demande de subvention de l'Association « Livre mon ami ». Le Conseil Municipal souhaite connaître le nombre de Mottevillais profitant de cette association, et demande si une communication a été réalisée auprès des habitants.

Après délibération, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident qu'une décision sera prise lors de l'attribution des subventions 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION ECAUXMUSICAL

M. le Maire présente la demande de subvention de l'Association « Eauxmusical ». Le Conseil Municipal souhaite connaître le nombre de Mottevillais profitant de cette association, et demande si une communication a été réalisée auprès des habitants. Il évoque également la possibilité d'une mise à disposition d'une salle pour des cours de musique.

Après délibération, à l'unanimité des votes, les membres du Conseil Municipal décident qu'une décision sera prise lors de l'attribution des subventions 2024.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE À UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ (ADJOINT TECHNIQUE)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'embauche d'un agent technique pour l'entretien des espaces verts et publics ainsi que pour la maintenance des bâtiments publics dans l'attente du recrutement du remplacement de M. Dehaye, parti à la retraite au 1^{er} août 2023. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2023, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois (maximale de 12 mois) sur une période de 12 mois (maximale de 18 mois) suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Technique pour effectuer les missions d'entretiens des espaces verts et publics ainsi que pour la maintenance des bâtiments publics, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} Octobre 2023 pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence selon l'expérience du candidat, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2023.

QUESTIONS DIVERSES

M. GUITTET, Adjoint aux travaux, présente le projet du réaménagement de l'Allée Joseph Deneuve par Etudis Aménagement. Il indique que le lancement du marché sera réalisé en fin d'année 2023.

M. PETIT, Adjoint aux finances, fait le point sur les subventions accordées et celles dont nous n'avons pas eu de confirmation positive.

M. le Maire rappelle que la société d'autoroute de l'A29 a sollicité la commune pour un projet de parking de covoiturage dont nous savons désormais que la communauté de communes serait prête à prendre en charge l'entretien. Dans l'attente de nouvelles précisions, une décision sera prise ultérieurement.

M. le Maire fait le point sur l'avancée des défenses incendies. Les deux bouches incendies Rue du Bois Saint Jacques et Rue du Bois Guilbert ont été mises en place au mois d'août. Les panneaux de signalisation seront installés prochainement par Véolia. Les deux réserves incendies pour la Rue du 7^{ème} BMN et au Hameau de Runetot sont en cours d'installation par Réseaux Environnement.

M. BIARD informe le Conseil Municipal des difficultés d'accès à son terrain agricole situé à côté du stade lors des matchs, en raison de véhicules mal stationnés.

Mme DELAUNAY demande si la revue du « P'tit Mottevilais » sera réalisée cette année. M. le Maire indique qu'il n'y aura pas d'édition du « P'tit Mottevilais » pour l'automne 2023 en accord avec le Conseil Municipal.

Mme DELAUNAY souhaitait connaître la date prévue pour la marche Mottevilaise d'Octobre Rose 2023. Celle-ci aura lieu le dimanche 22 Octobre pour la 3^{ème} édition. Chaque année, il s'agira du 3^{ème} dimanche d'octobre.

M. le Maire indique qu'il y aura prochainement un changement d'horaires du « petit car » entre notre Hameau de Runetot et l'École de Motteville, afin d'éviter de réaliser des voyages avec un seul enfant pour nos agents. Une communication sera réalisée auprès des habitants du Hameau de Runetot afin qu'ils nous transmettent les horaires des cours de leurs enfants. Ainsi nous pourrions adapter les horaires du « petit car ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bertin souhaite installer son camion pizza « Pizza Speed » le jeudi soir au niveau de la place de la Mairie (puis la place de l'Église lorsque la borne foraine sera opérationnelle). Le Conseil Municipal accepte cette demande.

Plus aucune question n'étant posée la séance est levée à 21h15.